

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 21 Juin 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**12 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

16 Juin 2022

Délibération n°**2022.06.29****L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLERE (suppléant), Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
Michel JOUBERT a donné pouvoir à Laurent BERNARD
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Daniel FAVIER, Bernard SOUVIGNET, Laurent DUPLOMB, Didier PINOT, Jean-Michel EYRAUD.

DEMANDE ACOMPTE DES PARTICIPATIONS DES ADHERENTS

La participation financière des membres aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du Syndicat constitue une recette de fonctionnement du Syndicat. Elle est fixée chaque année par le Comité Syndical. Le Comité n'a pas jusqu'à présent défini précisément les règles de calcul de celles-ci pour l'exercice 2022.

Du fait d'un besoin de trésorerie du SYMPTTOM face aux multiples dépenses engagées depuis le 01/06/22, il est impérieux d'appeler néanmoins un acompte des participations des adhérents.

Le montant provisoire de ces participations voté dans le cadre de la décision modificative N°1 est fixé comme suit :

	Montant provisoire des participations DM n°1 - 2022 à partir du 01-06-2022	Montant provisoire des participations Déchetteries	Acompte mensuel
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY	1 615 640,85 €		230 805.84 €
SICTOM VELAY PILAT	1 081 521,40 €		154 503.06 €
SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES	673 825,41 €		96 260.77 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON	963 582,62 €	461 760,50 €	203 620.45 €
SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL	563 333,79 €		80 476.26 €
SICTOM DES MONTS DU FOREZ	521 918,02 €		74 559.72 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SUCS	518 997,83 €	248 640,00 €	109 662.55 €
TOTAL	5 938 819,92 €	710 400,50 €	949 888.65 €

Afin de préserver la trésorerie des adhérents tout en assurant celle du SYMPTTOM et dans l'attente du montant définitif, il est nécessaire de pratiquer un appel mensuel des cotisations selon le montant proposé et paiement à échoir.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les montants proposés des participations provisoires des adhérents pour la fin de l'exercice 2022 et l'appel à échoir mensuel. Ces sommes feront l'objet d'une régularisation à l'issue de l'exercice comptable.
- **CHARGE** le Président de recouvrer auprès des adhérents les montants définis ci-dessus, mensuellement et à échoir, et à l'article indiqué lors du vote du budget 2022 après la DM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Jean-Paul LYONNET